

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 26 février 2016

Délibération n° 07-2016

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation du résultat bénéficiaire du Centre de Formation des Apprentis de l'Université de Bretagne-Sud, de 3 592,34 euros proposée au compte 10682 réserves facultatives.

À l'issue des opérations d'affectation du résultat, le montant du compte 10682 « réserves facultatives » s'élèvera à **167 240,78 euros**.

Membres en exercice : 25 membres

<u>Votes</u> : 16	Pour :	16
	Contre :	0
	Abstention(s) :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait : Proposition d'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2015 -CFA

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 02 mars 2016

Document mis en ligne le : 02 mars 2016